AR Prefecture
024-200040400-20240220-2024_11-DE
Reçu le 04/03/2024

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 20 février 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Martin de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 février 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Joël Constant – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	1	Jacques Foulon – Commune de Grand-Brassac
Titulaires absents	17	Allain Tricoire -Jean-Pierre Prigul -Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Francis Duverneuil (de la délibération 2024-04 à la délibération 2024-13) – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Muriel Morlion
Procurations	13	Allain Tricoire à Brigitte Pourtier Jean-Pierre Prigul à Ludovic Gillaizeau Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Géry Denis à Francis Lafaye Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christine Laurent à Catherine Esculier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Philippe Dubourg Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand Edwige Badel à Pierre Janaillac Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture

024-200040400-20240220-2024_11-DE
Reçu le 04/03/2024

DELIBERATION N° 2024 /11 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 20 FEVRIER 2024
RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette
OBJET : Tarifs 2024 applicables aux régies de l'OTI, de la Maison de la Dronne et du Site des tourbières de Vendoire

Considérant que certaines prestations à caractère touristique sont facturées aux usagers et aux prestataires, le conseil communautaire à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants à l'OTI et aux sites touristiques intercommunaux pour l'année 2024 :

SERVICES	
• Adhésion prestataire	- 24€/an *(dégressivité de -50% à partir de la 2ème annonce pour un même prestataire)*
LIBRAIRIE	
• Topo guide pdipr	- 2.30 € ou 3.00 € ou 3.50 € *(suivant le territoire)*
• Plan guide vtt	- 2.00 €
• Carte Postale	- 0.50 € ou 1.00 € *(suivant la carte)*
• Livre « Balade et rando au fil de l'eau »	- 13,50 €
• Livret des randos du Périgord inattendu	- 4,50€
SERVICES	
• Photocopie A4	- 0.30 € *(n&b)* et 0.50€ *(couleurs)*
• Photocopie A3	- 0.80 € *(n&b)* et 1.00€ *(couleurs)*
• Dépôt de dépliant *(prestataire hors CCPR)*	- 30.00 €
SAC A DOS DU PETIT EXPLORATEUR	
VENTE	
• Vente du sac sans livret	- 11.00 €/sac
• Vente du livret seul	- 4.00 €/livret
LOCATION	
• Location du sac	- 10.00 €/sac
• Perte ou non remise du sac à dos entier	- 15.00 € *(soit l'équivalent d'un achat)*
• Perte ou non remise du matériel	- 5.00 €
Dégressivité de 50% à partir du 3ème sac loué *(Le sac à dos peut être loué au maximum pour 7 jours)*	
WSDORDOGNE EN FAMILLE	
• Dordogne en Famille MDT *(Parcours extérieur)*	- Gratuit
• Dordogne en Famille MDD *(Journée au moulin - barque matin et atelier après-midi)*	- 7,00 €/pers *(pour les 5 à 12 ans)*
VISITES ET ANIMATIONS	
• Animation ou atelier	- 5.00 €/pers *(tarif unique)*
• Visite commentée groupe *(mini 10 pers)*	- 3.00 €/pers *(tarif unique)* – *Gratuité pour 1 accomp.*
• Visite commentée simple à la MDT	- 5,00 €/pers *(+ de 12 ans)* – Gratuit *(- de 12 ans)*
• Visite à thème ou Visite nocturne *(Pour la MDD - 5 pers maxi pour les barques – hors D. en Famille)*	- 8,00 €/pers *(+ de 12 ans)* - 4,00 €/pers *(- de 12 ans)*
BALADE LIBRE EN BARQUE (MDD)	
• Barque à rames 1h *(6 pers maxi)*	- 15.00 €/barque
CARTES DE PECHE (MDT)	
• Carte de pêche *(pour 1 an)*	- 15.00 €/pers
• Carte de pêche *(à la journée)*	- 3.00 €/pers
• Enfant de – de 6 ans	- Gratuit
SOUVENIRS DES TOURBIERES (MDT)	
(Un peu de tourbe dans un contenant à définir)	
• L'unité	- 4.00 €
BOISSONS	
• Boissons soda	- 2.00 €
• Bouteille d'eau *(50cl)*	- 1.00 €
• Café	- 1.00 €

AR Prefecture

024-200040400-20240220-2024_11-DE
Reçu le 04/03/2024

Il est également proposé la validation d'un tarif préférentiel pour les clients des campings sur présentation d'un justificatif c'est-à-dire la réduction de 1€ sur les tarifs :

- Dordogne en Famille
- Visites et animations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions : 0

Publié le 04-03-2024

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 20 février 2024
Murielle Cassier

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 29/02/2024 13:22:16